

Tarifs et condition de réservation

La réservation de la salle devra faire l'objet d'une demande déposée au secrétariat de mairie. En cas d'avis favorable, elle deviendra valide après signature d'un contrat de location indiquant la nature, le prix et les conditions de la location. L'acceptation définitive restera assujettie à l'encaissement du versement d'un acompte de 250.00€.

En annexe de sa demande de réservation, le candidat locataire communiquera à la Mairie un exemplaire de la police d'assurance le garantissant pour les risques dont il pourrait être responsable.

Le solde est exigé le jour de la prise des clés.

Remise des clés :

Vous pourrez obtenir les clés le vendredi à partir de 16 h (prendre RDV avec le Maire-Adjoint responsable) et vous devrez les restituer le lundi matin au secrétariat de la mairie.

Les tarifs sont les suivants :

Location	sans chauffage	sans chauffage	avec chauffage	avec chauffage
	commune	hors commune	commune	hors commune
Journée	210.00€	300.00€	250.00€	340.00€
Week-end	400.00€	600.00€	470.00€	680.00€

La location de la vaisselle est de 40.00€.

En cas de « casse » il est annexé au contrat de location, une grille indiquant le prix de chaque élément de vaisselle (assiette, verre, couvert...), charge au locataire de remplacer, à ses frais, l'ensemble du matériel cassé.

Un tarif de 30.00€/heure de ménage sera facturé aux locataires n'ayant pas respecté la clause du contrat quant au respect de la propreté des locaux prêtés.

Une caution de 500 € est demandée dans le but de couvrir d'éventuels dégâts.

[Descriptif de la salle des fêtes](#)

[Règlement intérieur de la salle des fêtes](#)